

Communiqué de presse

BKW introduit de manière anticipée un modèle de prix du courant solaire proche du marché

À partir du milieu d'année, les productrices et producteurs pourront choisir entre l'ancien modèle de rétribution et la nouvelle rémunération de rachat dynamique.

Berne, le 28 mai 2026

Dans le cadre de la transition énergétique en Suisse, de plus en plus d'électricité d'origine photovoltaïque est injectée dans le réseau. Les journées ensoleillées, les excédents d'électricité sont de plus en plus fréquents, ce qui entraîne des prix très bas, voire négatifs. Toutefois, lors des périodes de forte demande, les prix sont plus élevés. À partir de mi-2026, BKW permettra d'injecter du courant solaire dans le réseau aux prix du marché spot. Ainsi, les productrices et producteurs pourront orienter leur consommation propre de manière ciblée en fonction des périodes où les prix du marché sont bas et injecter du courant solaire lorsque la demande et les prix sont plus élevés.



L'ancien modèle de rétribution de reprise (bkw.ch/rrr) est basé sur le prix du marché de référence, qui est calculé rétroactivement par l'Office fédéral de l'énergie pour un trimestre. La rétribution de reprise de courant ne tient toutefois pas compte des variations de prix au cours de la journée. C'est pourquoi, aujourd'hui, pendant les heures où l'électricité est produite en excédent et où les prix du marché sont

BKW SA
Media Relations
Viktoriaplatz 2
3013 Berne

Tél. +41 58 477 51 07
media@bkw.ch
www.bkw.ch

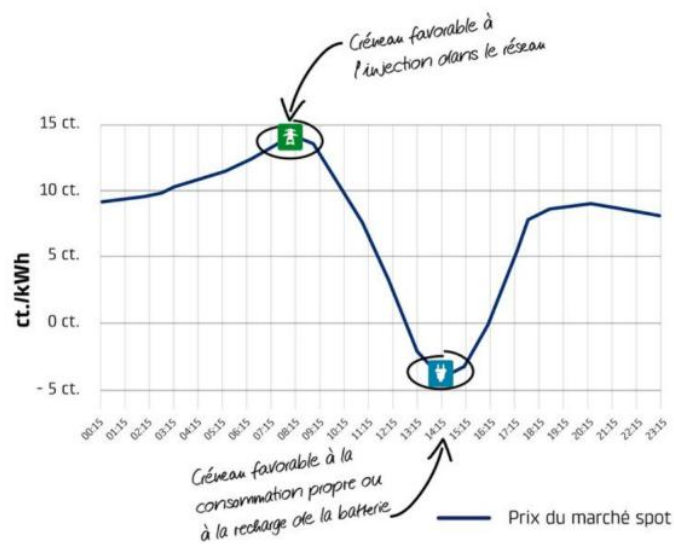
négatifs, il n'y a aucune incitation financière pour les producteurs à réduire leur injection de courant d'origine photovoltaïque. Une telle réduction peut être réalisée par la consommation propre, le stockage d'énergie ou la régulation de l'installation photovoltaïque. La loi sur l'énergie tient compte de cette absence d'incitation: elle exigera que la rétribution soit alignée sur la valeur effective de l'électricité au moment de son injection. La révision entrera en vigueur début 2027.

Possibilité de changement anticipé à titre volontaire

BKW propose à ses clientes et clients bénéficiant de l'approvisionnement de base de passer au nouveau mode de rémunération de rachat dès la mi-2026 (www.bkw.ch/rdr). Ce mode prévoit que la rétribution du courant injecté dans le réseau soit basée sur le prix du marché spot day-ahead. Celui-ci est publié chaque jour à 18h au plus tard pour chaque heure du lendemain (pour la formation du prix sur le marché spot, voir l'encadré ci-dessous). La condition préalable au nouveau rémunération de rachat est de disposer d'une installation photovoltaïque dotée d'un compteur à courbe de charge: soit un smart meter intelligent récemment installé, soit un compteur à courbe de charge existant.

Grâce à la nouvelle rémunération de rachat, les productrices et producteurs d'énergie solaire pourront optimiser leurs recettes en modulant leur consommation propre (p. ex. voiture électrique, pompe à chaleur, chauffe-eau, remplissage d'une batterie) et en ciblant les heures où les prix du marché spot sont bas ou négatifs. À l'inverse, elles et ils pourront injecter leur électricité dans le réseau aux moments les plus propices, lorsque la demande et le prix du marché spot sont plus élevés. La

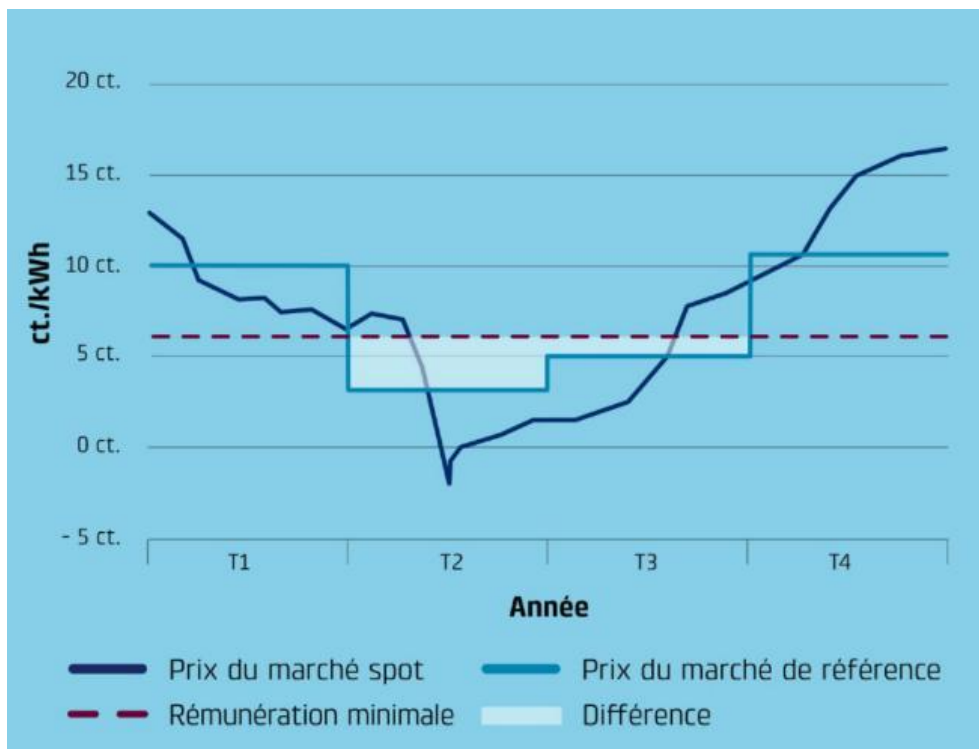
Valeur de l'électricité au cours de la journée (exemple fictif d'une journée d'été)



rémunération de rachat contribue ainsi à la stabilité et à l'efficacité de l'ensemble du système énergétique.

Prime de rémunération minimale en cas de prix du marché bas

Depuis avril 2025, lorsque les prix du marché sont particulièrement bas, BKW verse une rétribution minimale. Pour les petites installations de moins de 30 kW, elle s'élève à 6 centimes par kilowattheure. La nouvelle rémunération de rachat prévoit également une compensation en cas de prix du marché bas, ce que l'on appelle la prime de rémunération minimale. À la fin de chaque trimestre, cette prime est calculée selon le prix du marché de référence fixé par l'Office fédéral de l'énergie. Si ce prix du marché de référence est inférieur à la rétribution minimale en vigueur pour l'installation, BKW versera la différence pour chaque kilowattheure injecté.



Les productrices et producteurs d'énergie solaire qui souhaitent passer à la nouvelle rémunération de rachat au troisième trimestre 2026 (à partir du 1^{er} juillet) peuvent en faire la demande avant le 25 juin via un formulaire disponible sur le site Internet de BKW. Le changement sera également possible au 1^{er} octobre, au début du quatrième trimestre.

Formation des prix sur le marché spot

La rémunération de rachat est basée sur le prix du marché spot pour la zone de marché suisse, qui est fixé sur le marché européen de l'électricité. Le prix du marché spot se base sur l'offre et la demande. Il est publié pour chaque heure du lendemain (d'où son nom day-ahead) et s'applique indépendamment de la technologie de production, c'est-à-dire que le prix n'est pas propre à l'électricité issue d'installations photovoltaïques. Les périodes de forte production d'électricité et de faible demande entraînent des prix bas. Les périodes où l'offre se raréfie et la demande s'intensifie entraînent des prix plus élevés. Le modèle reflète le prix du marché beaucoup plus fidèlement qu'une valeur moyenne déterminée chaque trimestre. Il envoie les bons signaux de prix pour effectuer une injection d'électricité provenant d'installations photovoltaïques utile au marché et au réseau.

BKW

Le groupe BKW est une entreprise internationale spécialisée dans l'énergie et les infrastructures. Son siège est à Berne. BKW emploie plus de 12'300 collaborateurs et collaboratrices. Grâce à son réseau de sociétés et à ses technologies innovantes, elle propose à sa clientèle des compétences complètes dans les domaines des infrastructures, du bâtiment et de l'énergie. BKW planifie, construit et exploite des infrastructures de production d'énergie et d'alimentation pour les entreprises, particuliers et pouvoirs publics et propose des modèles commerciaux numériques pour les énergies renouvelables. Aujourd'hui, le portefeuille du groupe BKW comprend la planification et le conseil en ingénierie pour des projets dans les domaines de l'énergie, des infrastructures et de l'environnement, des solutions intégrées dans la technique du bâtiment et la construction, les services et l'entretien de réseaux d'énergie, de télécommunication, de transport et de distribution d'eau. Grâce à des solutions d'avenir, les entreprises du groupe BKW donnent vie à des espaces où il fera bon vivre.